

## **Explications relatives au budget 2024**

Avec des recettes de CHF 1'760'950.00 et des dépenses de CHF 1'762'500.00, il en résulte une perte de CHF 1'550.00 pour le budget annuel 2024.

### ***Commentaires sur les recettes***

#### **Contributions de base**

Nous avons calculé les cotisations de base sur la base du nombre de clubs, d'équipes et de joueurs, avec des cotisations inchangées, sur la base des chiffres actuels à fin septembre 2023.

#### **Subventions**

La contribution de l'ASF Directeur technique reste inchangée à CHF 60'000.00. Le montant budgété pour la subvention d'exploitation de l'ASF est augmenté de CHF 5'000.00 pour atteindre CHF 65'000.00 sur la base du paiement effectif en 2023.

#### **Prestations de service**

Les recettes attendues dans le domaine du marketing sont réduites de CHF 5'000.00 par rapport au budget 2023 sur la base des chiffres effectifs des années précédentes.

#### **Recettes du département Arbitres**

Les recettes Amendes Arbitres qui ne remplissent pas correctement leurs obligations sont réduites de CHF 1'000.00 sur la base des chiffres des années précédentes. La taxe pour les arbitres manquants des clubs s'élève à CHF 70'000.00, comme dans le budget de l'année précédente, et continue d'être budgétisée sans incidence sur les coûts. Le montant de la subvention du Fonds cantonal du sport pour les cours est supérieur de CHF 5'000.00 au budget. Le montant effectif versé en 2023 sert de base de calcul, en fonction des cours effectivement organisés l'année précédente. Les recettes du Coaching AJF ont dû être réduites de 40 % pour atteindre CHF 6'000. L'Office des sports du canton du Jura ne rembourse plus que 60 % des frais à l'AJF.

#### **Recettes du département Développement du football (Technique)**

Les recettes pour les cours d'entraîneurs et les remboursements de l'ASF qui y sont liés sont budgétés à CHF 28'750.00, soit environ CHF 7'750.00 de moins. Les recettes provenant des subventions sont budgétées avec un total de CHF 322'500.00, soit environ CHF 10'000.00 de moins que l'année précédente. La décision du canton de Berne pour les fonds sportifs des années 2023 et 2024 est encore en suspens au moment de l'établissement du budget.

## **Recettes du département des jeux**

Les recettes provenant des amendes et des taxes ont été augmentées de CHF 15'000.00 sur la base de la comparaison des amendes des dernières années et des recettes 2022. Le remboursement de l'ASF pour la CS-Cup s'élève à CHF 65.00 par équipe. Le nombre de participants a de nouveau augmenté. Le remboursement est budgété à hauteur de CHF 30'000.00.

## ***Commentaires sur les dépenses***

### **Dépenses du comité directeur**

Le budget du comité est réduit de CHF 3'500.00 par rapport à l'année précédente.

### **Département Arbitres**

Le budget des dépenses des arbitres peut être réduit de CHF 19'000.00 au total. Le cours de base en ligne pour les arbitres contribue de manière déterminante à la réduction des coûts.

### **Département Développement du football (Technique)**

Le budget total du département Développement du football est augmenté de CHF 17'000.00. Dans le budget du département du football féminin, un montant de CHF 20'000.00 est pris en compte en vue du WEURO25 avec des matchs à Berne et Thoune.

### **Département exploitation des jeux**

Le budget des dépenses de l'exploitation des jeux est stable. Le budget n'a dû être adapté que de manière minimale sur la base des chiffres effectifs de l'année précédente.

### **Associations de district**

Le budget de l'aide à l'exploitation augmente de CHF 10'000.00 pour atteindre un total de CHF 120'000.00. Les indemnités versées aux associations d'arrondissement pour le poste de piquet sont comprises dans le budget de l'exploitation des jeux à hauteur de CHF 17'000.00.

Les contributions sont budgétées à hauteur de CHF 3'000.00 de moins qu'en 2023, conformément aux équipes inscrites et au nombre d'entraînements.

## **Charges de la direction (GF) / Secrétariat**

### Charges de personnel

Les charges de personnel 2024 augmentent de CHF 15'300.00 pour atteindre un total de CHF 706'100.00.

L'effectif du secrétariat reste inchangé à 590 pour cent de poste, comme l'année précédente. Les salaires bruts ont été calculés avec une compensation du renchérissement probable de 1,5 % et les augmentations de salaire correspondantes selon l'expérience professionnelle.

Les prestations sociales sont adaptées à la masse salariale brute.

### Frais de locaux GF / Secrétariat

L'augmentation attendue des charges n'ayant pas eu lieu, le budget est à nouveau réduit de CHF 2'000.00.

### Entretien et réparation GF / Secrétariat

Le budget est réduit de CHF 1'000.00 par rapport à l'année précédente. La provision informatique de CHF 20'000.00 est à disposition pour d'éventuels achats importants.

### Charges de véhicules

Le budget des charges de véhicules est pratiquement inchangé malgré le changement de véhicule. La part privée pour le directeur et la responsable du développement du football est augmentée en raison des dispositions légales et s'élève désormais à CHF 4'200.00 chacun.

### Assurance choses

La prime d'assurance est budgétée à CHF 1'500 de manière analogue à 2023.

### Frais administratifs GF / Secrétariat

Le budget des frais administratifs est inférieur de CHF 2'500.00 à celui de l'année précédente. En 2023, de nouveaux contrats d'impression ont été conclus avec Canon.

### Frais de publicité GF / Secrétariat

Le budget des frais de publicité/marketing est réduit de CHF 1'500.00 pour atteindre CHF 14'500.00.

Les recettes pour l'année 2024 ont été budgétisées avec prudence. Les dépenses ont été déterminées à partir des chiffres de l'année précédente ou calculées avec précision sur la base de faits connus.

Je remercie tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du budget ainsi que la discipline pour le respect des directives.

En approuvant les cotisations des membres et le budget 2024, les clubs s'assurent que nous pouvons continuer à remplir nos tâches pour le bien du football amateur dans la région Berne/Jura.

La responsable des finances

Eliane Spalinger

13 octobre 2023